

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

\*\*\*\*\*

## **DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

### **BUREAU SYNDICAL**

#### **SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et  
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

#### Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

#### Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

#### Étaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

## Délibération n°DBS\_2024\_016

**Bureau Syndical du 16 octobre 2024**

**Code service : 700**

### **EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNISCITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

UNIS-CITÉ a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les volontaires d'Unis-Cité), de mener en équipe pendant une période de huit mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'encourager leur autonomie vis-à-vis des outils numériques, le SIVOM du Béthunois souhaite conclure un partenariat avec l'association Unis-Cité visant à réduire l'isolement des personnes âgées, à travers des actions collectives réalisées dans les résidences autonomie et EHPAD gérés par le SIVOM du Béthunois.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les bénévoles de l'association Unis-cité en concertation avec les professionnels des EHPA comme suit :

- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque jeudi de 14h00 à 17h00 à l'EHPAD Marie Curie ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mardi de 14h30 à 17h00 à l'EHPAD Frédéric Degeorge ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Guynemer ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Les Sorbiers ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Le Rivage ;
- 1 binôme « Solidarité Numérique » chaque mardi après-midi de 14h30 à 16h30 en alternance dans les résidences Guynemer, Sorbiers et Le Rivage (soit 1.5 séances par mois dans chaque résidence, une toute les 3 semaines).

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de cet accompagnement,

La convention est conclue à compter de la date d'arrivée des volontaires sur les projets et devra être respectée jusqu'à son terme, étant précisé que les volontaires sont mobilisés du 18 novembre 2024 au 13 juin 2025.

Après avis favorable de la commission Solidarité-Santé du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser les Vice-Présidents délégués à signer la Convention de partenariat correspondante selon le projet ci-joint.

**ADOPTÉ**

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

